

# L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE TOUJOURS EN CROISSANCE EN FRANCE :

## 2 971 MDS€ D'ENCOURS, EN HAUSSE DE PRES DE 5 %



L'Association Française de la Gestion financière (AFG) publie son panorama annuel de l'Investissement Responsable (IR) géré en France.

### Poursuite de la progression des encours IR gérés en France

En 2025, les encours de l'Investissement Responsable atteignent **2 971 Mds€**, soit une hausse de **+ 4,8 % à périmètre constant**, après des progressions de + 15 % en 2024 et de + 5,8 % en 2023.

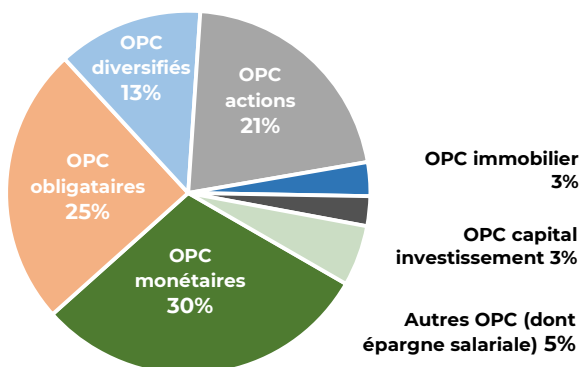
Ces chiffres reflètent une transformation profonde des attentes et des pratiques des investisseurs et l'engagement continu des sociétés de gestion françaises dans l'investissement responsable.

Dans le détail :

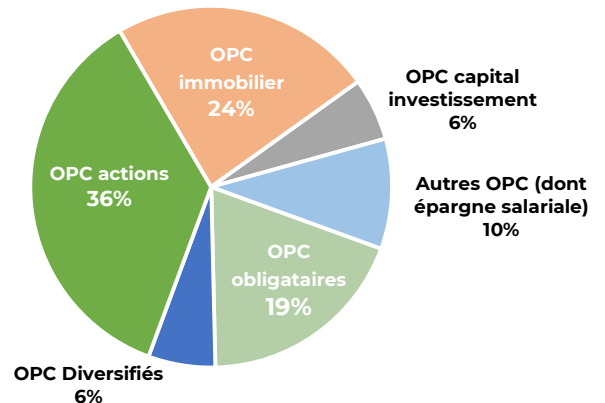
- **Fonds et mandats Article 8** : 2 850 Mds€ d'encours, + 4,7 % sur un an
- **Fonds et mandats Article 9** : 121 Mds€ d'encours, + 10,50 % sur un an

### Répartition des encours des fonds IR gérés en France selon la classification SFDR

Fonds Article 8 / 1 816 Mds€



Fonds Article 9 / 117 Mds€

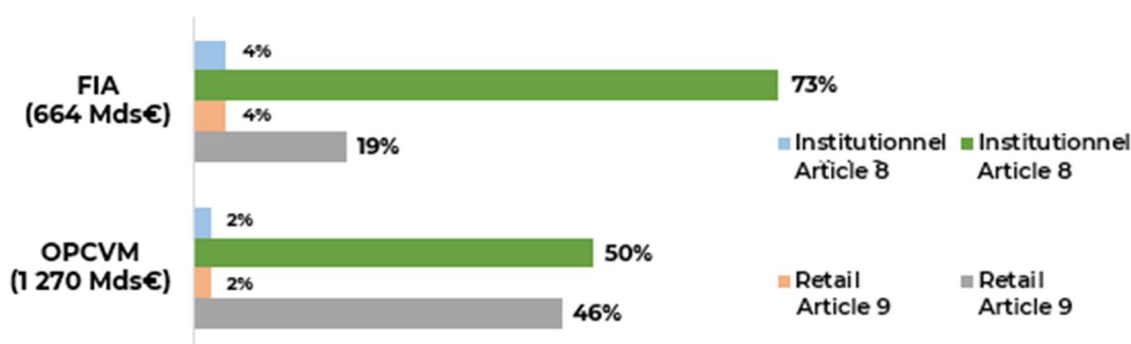


## Un marché structuré entre clientèle privée et institutionnelle

L'investissement responsable attire majoritairement des **investisseurs institutionnels**, qui détiennent **73 % des encours IR** (fonds et mandats), contre 27 % pour la clientèle privée.

Concernant les fonds IR gérés en France, **40 % des encours** sont destinés aux **investisseurs particuliers**, notamment grâce à l'épargne salariale, l'épargne retraite et la diffusion des labels.

### Répartition des encours des fonds gérés en France selon les types de clientèles



## SFDR : un cadre réglementaire pour plus de transparence

Le règlement européen SFDR vise à harmoniser les pratiques de transparence en matière de durabilité des produits financiers. Il définit deux niveaux d'exigence :

- **Article 8** : produits promouvant des caractéristiques environnementales et/ou sociales.
- **Article 9** : produits ayant un objectif d'investissement durable explicite.

**Avec 59 % des encours classifiés Article 8 ou Article 9, la gestion d'actifs française réaffirme son engagement en faveur d'une finance plus responsable.**

**L'Association Française de la Gestion financière (AFG) représente et promeut l'utilité de la gestion d'actifs pour les investisseurs et l'avenir de notre pays.**

Elle regroupe plus de 400 membres, dont **environ 330 sociétés de gestion**, qui gèrent 90 % des encours sous gestion en France. Le montant de ces encours s'élève à plus de **5 400 milliards d'euros**, montant le plus élevé des Etats membres de l'Union européenne.

L'AFG soutient le développement de la gestion d'actifs française au bénéfice des épargnants, des investisseurs et des entreprises. L'AFG s'investit pour une réglementation stable, efficace et compétitive, avec un engagement fort : permettre aux épargnants de financer leurs projets de vie tout en mobilisant l'épargne privée vers les entreprises qui se transforment.

- Thomas Valli, directeur des Études Économiques | [t.valli@afg.asso.fr](mailto:t.valli@afg.asso.fr) | +33 (0)1 44 94 94 03
- Stéphanie Karam, économiste | [s.karam@afg.asso.fr](mailto:s.karam@afg.asso.fr) | +33 (0)1 44 94 94 04



**AFG**

Ensemble, s'investir  
pour demain

17 Square Edouard VII,  
75009 Paris

Avenue des Arts 56,  
1000 Bruxelles

[www.afg.asso.fr](http://www.afg.asso.fr)